



PRÉFET DU GARD

Direction des Collectivités et du Développement Local

Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières

AVIS D'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE ENQUÊTE PARCELLAIRE

COMMUNE : Nîmes
PROJET : Aménagement hydraulique des Cadereaux d'Alès, de Camplanier et de la Combe des Oiseaux

Par arrêté du N° 30-2016-04-04-001 du 04 avril 2016, une nouvelle enquête parcellaire sur l'aménagement hydraulique des cadereaux d'Alès, de Camplanier et de la Combe des Oiseaux, sera ouverte en mairie de Nîmes **pendant 22 jours consécutifs, du mercredi 25 mai 2016 au mercredi 15 juin 2016 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés durant cette période au service foncier de la mairie de Nîmes (152 avenue Robert Bompard), où ils pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit, du lundi au jeudi : de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 17h00. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié au service foncier de la mairie (152 avenue Robert Bompard à Nîmes).

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchués de tous droits à l'indemnité.

Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, Cadre supérieur de l'équipement à la SNCF, retraité, est nommé commissaire enquêteur par le Préfet du Gard. Il siègera et y recevra personnellement les personnes intéressées au service foncier de la mairie de Nîmes (**152 avenue Robert Bompard**) :

le mercredi 25 mai 2016 de 9h00 à 12h00 (jour d'ouverture de l'enquête)
le jeudi 02 juin 2016 de 9h00 à 12h00
le mercredi 15 juin 2016 de 14h00 à 17h00 (jour de clôture de l'enquête).

Le Commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Préfet du Gard dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Nîmes et en Préfecture du Gard.